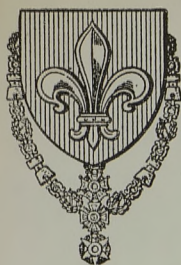


692/1941



Commission Administrative
de la dotation Colbran

mandat Debove 1940/1944

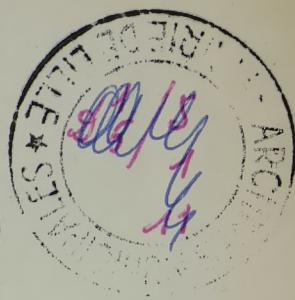


SECRETARIAT

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

N° 64



Nous, Maire de la Ville de Lille;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;
le testament de M. Louis Alexis Colbrant ;

A R R Ê T O N S :

Article 1. - Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. le conseiller RAOUST, délégué aux Beaux-Arts, membres de la Commission de la Dotation Colbrant :

M.M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire de la Commission;

DEHAUDT, directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture;

le Conservateur des musées du Palais des Beaux-Arts;

GAUJAC, directeur du Conservatoire de Musique;

ALLEMAN, architecte;

BAERT, architecte;

BLAISE, sculpteur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts;

DUBUISSON, architecte;

CLÉTY, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts;

COIN, sculpteur;

DEQUENE, peintre.

Article 2. - Le Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts assurera les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,

Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME

Par le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,

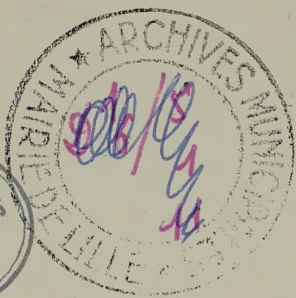
R. Jovet



Procès-Verbal de la réunion du 17 Avril 1941

M.M. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi 17 Avril 1941 à 14 heures sous la présidence de M. l'Adjoint ROUSSEAU remplaçant M. FAVIERES délégué à l'Instruction Publique, aux Beaux-Arts et aux Sports.

Etaient présents : M. ROUSSEAU, adjoint au maire représentant la Municipalité
M. DUBUISSON, Directeur intérimaire de l'Ecole des Beaux-Arts
M. DEHAUDT, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture
M. GAUJAC, Directeur du Conservatoire National de Musique
M. BLAISE, Professeur de Sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts
M. CLETY, Professeur de Peinture à l'Ecole des Beaux-Arts
M. DEQUENE, artiste peintre
M. COIN, sculpteur
Excusé : M. BAERT, architecte
Absent : M. ALLEMAN, architecte



M. VINCENTI, commis à la 4ème Direction assistait à la réunion en qualité de secrétaire de séance.

M. l'adjoint ROUSSEAU président ouvre la séance à 14 heures et donne lecture

- a) du procès-verbal de la réunion du 23 Février 1940 qui est adopté sans observation;
- b) des dispositions testamentaires de M. Louis Alexis COLBRANT;
- c) de la situation financière de la Dotation faisant apparaître qu'une somme de 4.933 frs.56 peut être distribuée en subsides pour l'année scolaire 1940-41.

Après avoir discuté sur la validité du règlement annexé aux dispositions testamentaires, notamment sur les articles 1, 3, 5 et 7 de ce règlement visant à l'extension du bénéfice des subsides à la banlieue, la Commission décide de respecter strictement les termes du testament. En conséquence, le dossier présenté par M. René HANICOT, élève de la classe d'harmonie du Conservatoire de Paris, est écarté comme ne remplissant pas les conditions prévues par feu M. COLBRANT.

Après avoir rejeté les demandes de M. SEGERS pour dossier non constitué et MALLET pour absence prolongée à l'Ecole Régionale d'Architecture, la Commission, sur la proposition de M. ROUSSEAU, arrêté la répartition suivante du crédit.

<u>Architecture</u> :	M. DERUYCK Jean	200 frs
	DUTILLY André	200 frs
	FIEY Jacques	400 frs
	HERENG Fernand	200 frs
	PUCHAUX Robert	400 frs
<u>Sculpture</u>	SUIN Maurice	750 frs
<u>Art Décoratif</u>	DEPREY Roger	450 frs
	KERLIDOU Hervé	600 frs
<u>Peinture</u>	DESFONTAINES Jean	600 frs
	THEILLIEZ Adolphe	600 frs
<u>Musique</u>	CAULIER René	500 frs

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 33frs.56.

La séance est levée à 15 heures 15.

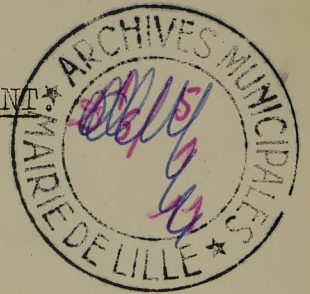
Le Secrétaire :

R. VINCENT.

116: Guin



COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 MAI 1943.

M.M. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation COLBRANT se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. VANDENHENDE) le lundi 10 Mai 1943 à 16 H 30 sous la présidence de M. Emile RAOUST Adjoint au Maire de Lille, délégué aux Beaux-Arts .

Etaient présents : M.M. DEHAUDT, Directeur honoraire de l'Ecole Régionale d'Architecture.

DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,

VINCENT, Secrétaire du Conservatoire, remplaçant M. GAUJAC, Directeur ,

BADRT, Architecte

BLAISE, Professeur de Sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts .

CLETY , Professeur de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts .

Excusés : M.M. DUBUISSON, Architecte, COIN, Sculpteur; DEQUENNE, Artiste peintre .

Absent : M. ALLEMAN, Architecte .

M. BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, assistait à la réunion en qualité de secrétaire de séance.

M. RAOUST, président ouvre la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 5 Mai 1942 qui est adopté sans observation.

Le secrétaire donne ensuite lecture du testament de M. Louis, Alexis COLBRANT .

La situation financière de la dotation COLBRANT fait apparaître qu'une somme de 6.369,40 peut être distribuée en subsides pour l'année scolaire 1942-1943 .

La Commission met en application le système de répartition préconisé par M. le Maire lors de la dernière réunion; un concours étant difficile entre les élèves de différentes sections, le choix des bénéficiaires se ferait suivant les notes obtenues au cours de l'année scolaire .

.....

L'élève HERENG a fourni une maquette d'un monument à élever à M. COLBRANT.

A ce propos M. RAOUST souhaite que dans la nouvelle école des Beaux-Arts, un monument soit élevé en souvenir de M. COLBRANT.

La Commission décide pour cette année, en raison du nombre restreint des demandes de limiter à 5.000 francs la somme à répartir entre les quatre candidats.

Elle examine ensuite les dossiers de chaque candidat :

Sculpture	:	SUIN	:	très intéressant
Architecture	:	HERENG	:	d°
Peinture	:	TEILLIEZ	:	d°
Musique	:	CHAVATTE	:	d°

Sur la proposition de M. le Président, la Commission décide d'accorder à chacun des quatre candidats une somme de 1.200 Frs

Un supplément de 200 francs est attribué à l'élève HERENG pour sa maquette.

La répartition s'établit comme suit :

HERENG	1.400	francs
TEILLIEZ	1.200	"
SUIN	1.200	"
CHAVATTE	<u>1.200</u>	"
Total	5.000	"

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 1.369 Frs 40.

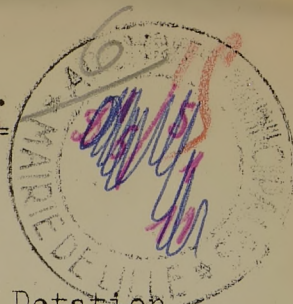
La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire de Service,

G. BOSLER



COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MARS 1944.

M.M. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation COLBRANT, se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. VANDENHENDE) le mercredi 15 Mars 1944 à 17h30 sous la présidence de M. Emile RAOUST Adjoint au Maire de Lille, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, GAUJAC, Directeur du Conservatoire MAUROIS, Conservateur des Musées BLAISE, Professeur de Sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts. CLETY, Professeur de Peinture à l'Ecole des Beaux-Arts COIN, Sculpteur DEQUENNE, artiste peintre.

Excusés : M.M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, DUBUISSON, Architecte, ALLEMAN, Architecte.

Absent : M. BAERT, Architecte.

Assistaient en outre, à la réunion : M.M. VANDENHENDE, Chef de la 4° Division, M. BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire de séance, DEBAERE, Commis à la 4° Division.

M. RAOUST ouvre la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 10 Mai 1943 qui est adopté sans observation.

La Commission décide de faire figurer au palmarès des Ecoles Académiques, un extrait du règlement de la Dotation COLBRANT.

La situation financière de la Dotation COLBRANT fait apparaître qu'une somme de 6.330, 90 peut être attribuée en subsides pour l'année scolaire 1943 - 1944.

La Commission examine ensuite les dossiers de chaque candidat :

Sculpture	:	SUIN	:	Très intéressant
Architecture	:	HERENG	:	d°
Peinture	:	TEILLIEZ	:	d°
Musique	:	DEBRUYNE	:	d°

Sur la proposition de M. le Président, la Commission décide d'accorder à chacun des quatre candidats, une somme de 1.500 Francs.

La répartition s'établit comme suit :

SUIN.....	I.500 Francs
HERENG.....	I.500 "
TEILLIEZ.....	I.500 "
DEBRUYNE.....	I.500 "

Total.....6.000 Francs.

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 330.90.

La séance est levée à 18h 15.

Le Président, RAOUST

Le Secrétaire de service : BOSIER.